



Travailler en france avec carte de sejour italienne longue dureé

Par **omark**, le **05/06/2011** à **12:58**

Bonjour, je suis un marocain ,resident en Italie avec un titre de sejour italien Cee longue dureé. Je suis resident dans une ville frontaliere et je voudrais aller travailler et installer en France. Aillant une experience tres longue dans le domaine hotelier comme receptionniste et en parlant 5 langues, j'ai trouvé plein d'offres d'emploi dans la cote d'azur dans mon domaine, mais je ne sais pas comment faire pour les premieres démarches. Je suis allé à la prefecture et on m'a dit qu'il faut que l'employeur fasse une demande et attendre la réponse de l'ANPE, ça peut durer plusieurs mois et après, si la réponse est positive, il faut envoyer la demande au consulat en Italie et attendre.....la procedure est très longue et l'employeur ne peut pas m'attendre tous ses mois là. Est-ce que vous pouvez m'aider à trouver une solution ?

Par **mimi493**, le **05/06/2011** à **16:19**

Le titre de séjour italien ne vous donne pas le droit de vivre et travailler en France. L'employeur devra prouver qu'il n'a pas pu trouver d'employé en France.

Par **omark**, le **05/06/2011** à **19:00**

merci mimi493 de votre réponse, mais je crois que maintenant la loi est changée pour les immigrés ayant le permis de séjour illimité CE. Quelque uns disent qu'il faut avoir un contrat

de travail cdi et un logement et déposer un dossier auprès de la prefecture.mais je crois que ça dépend des régions n'est ce pas ?

Par alterego, le 05/06/2011 à 20:24

BonjourrrrrLe titre de séjour, peu importe le pays qui l'a délivré, membre de la CEE ou non, n'autorise pas à travailler hors de celui-ci.rnrnJe ne rentrerai pas dans le détail des sanctions salées "pénale, URSSAF et ANAEM" qui sanctionneraient l'employeur peu regardant ou inconscient qui vous embaucherait. Vous, expulsion.rnrnCordialementrrrrrrrrrr[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]